

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

2023.12.13\_07.RI

**ARRETE**  
reconnaisant le caractère de calamité  
agricole aux dommages subis par  
les agriculteurs de l'**Ardèche**

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**VU** les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

**VU** les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 13 décembre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus à la pluie du 18 septembre 2023.

**Biens sinistrés :**

Pertes de fonds : dommages sur sols, ouvrages, palissage, plantations pérennes cheptel vif.

**Zone sinistrée** : Communes de Alboussière, Andance, Arlebosc, Arras-sur-Rhône, Beauvène, Belsentes, Boffres, Boucieu-le-Roi, Bozas, Chalencon, Champis, Châteauneuf-de-Vernoux, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Eclassan, Empurany, Étables, Gilhoc-sur-Ormèze, Gluiras, Glun, Lamastre, Le Crestet, Lemps, Les Ollières-sur-Eyrieux, Mauves, Ozon, Plats, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Barthélemy-Grozon, Saint-Barthélemy-le-Plain, Saint-Basile, Saint-Félicien, Saint-Jean-Chambre, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville, Saint-Prix, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Sylvestre, Saint-Victor, Sarras, Sécheras, Silhac, Tournon-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais, Vion.

**ARTICLE 2** : Le Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

03 JAN. 2024

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Pour le ministre et par délégation

Pour le ministre et par délégation,  
Sous-direction compétitivité  
Adjoint au sous-directeur (trice),

N. CHEREL

